



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 16064

Numéro SIREN : 420 375 610

Nom ou dénomination : CREATIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2013 sous le numéro de dépôt 81562

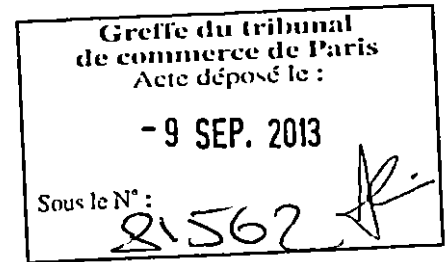


1308164001

DATE DEPOT :	2013-09-09
NUMERO DE DEPOT :	2013R081562
N° GESTION :	1998B16064
N° SIREN :	420375610
DENOMINATION :	CREATIS GROUPE
ADRESSE :	71 AV VICTOR HUGO 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/05/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

92316069 .

CREATIS GROUPE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.898.015 Euros
71 Avenue Victor Hugo
75116 – PARIS
420 375 610 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2013

L'an deux mille treize,
et le trente et un mai,
à huit heures,

Ph 31052013 CF

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur André-Paul BAHUON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 114.000 actions, sur les 124.460 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Texte des résolutions
- Rapport du Président

Puis le Président déclare tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant
- Autorisation de cession de créance
- Autorisation d'une avance de trésorerie de 61.000 euros à la société CREATIS E&C Paris Ouest
- Pouvoir en vue des formalités

Puis, le Président ouvre la discussion.

d

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Président et après avoir pris acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Emmanuel VILLAEYS, décide de nommer :

- Monsieur Jacques PARENT,
20 rue Thiers – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Emmanuel VILLAEYS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise la cession de créance d'un montant de 49.000 euros, détenue par la société CREATIS EXPERTISE & CONSEIL sur la société CREATIS E&C PARIS OUEST à la société CREATIS GROUPE.

A cet effet, elle donne tous pouvoirs à Monsieur André-Paul BAHUON, Gérant, pour signer tous actes et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TOISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise le contrat de prêt devant intervenir entre la société CREATIS GROUPE et la société CREATIS PARIS OUEST, aux termes duquel il sera consenti aux conditions suivantes :

Nature :	Avance de trésorerie de 61.000 euros de CREATIS GROUPE à CREATIS EXPERTISE & CONSEIL Paris Ouest
Durée :	3 ans à compter du 01/07/2013
Taux :	2 %
Mensualités :	36 mensualités de 1.747,20 euros chacune

A cet effet, elle donne tous pouvoirs à Monsieur André-Paul BAHUON, Président, pour signer tous actes, percevoir toutes sommes, accorder les garanties sollicitées par le prêteur et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
André-Paul BAHUON

